

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2009

**Les délibérations peuvent être consultées, en mairie, auprès
du service d'accueil**

Affichées en mairie le 17 novembre 2009

PROCÈS VERBAL

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès verbal de sa séance du 1^{er} octobre 2009.

RENOVATION URBAINE QUARTIER DE CHENNEVIERES CREATION D'UNE MAISON DES LOISIRS

Le Conseil se prononce à l'unanimité favorablement concernant le projet de construction au cœur du quartier de Chennevières d'un équipement public à vocation culturelle et dédié à la vie associative. Cet équipement de 1 000 m² (prévu dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU en 2006) sera doté d'une salle de spectacle polyvalente, d'une salle de danse et de diverses salles d'activités. Il sera également un espace adapté aux activités artistiques éducatives et culturelles pour les associations de la commune, permettant d'ouvrir le quartier sur l'ensemble de la ville.

Montant de la réalisation : 2 600 000 €HT (financements conjoints de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération et part communale à hauteur de 568 000 €).

Le Conseil adopte à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à solliciter les subventions correspondantes.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la Convention régionale pour la ville. Il s'agit de prendre en compte la majoration des enveloppes prévues dans le cadre de la convention avec l'ANRU et l'Etat pour les sites relevant d'opérations prioritaires, supplémentaires ou isolées selon la labellisation de l'ANRU.

La commission permanente du Conseil régional a voté en date du 24 septembre 2009 la réactualisation des enveloppes régionales et complète les données financières inscrites dans les conventions initiales. La dotation pour le périmètre Chennevières-Parc le Nôtre a été portée de 1 700 000 € à 1 912 500 €

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil débat des orientations budgétaires conformément aux termes de la loi du 6 février 1992 sur l'Administration Territoriale de la République.

Le débat enregistre les perspectives budgétaires qui présentent pour l'année 2010 et les suivantes un certain degré d'incertitudes. Plusieurs projets gouvernementaux n'étant pas sans répercussions directes sur les collectivités territoriales (suppression de la taxe professionnelle, réforme des collectivités territoriales, le Grand Paris,...). Certaines mesures ont également des implications immédiates sur le budget communal : augmentation de la DGF de 0,6% ; revalorisation des bases d'imposition de 1,2% ; création de la taxe Carbone. Alors même que les effets de la crise économique se feront encore sentir en 2010.

Dans ce contexte, le Conseil envisage les prévisions suivantes :

- Une stabilité de dotation de l'Etat soit un montant de la DGF de 4 935 336 €
- Une dotation de solidarité urbaine et de Cohésion sociale (DSUCS) de 648 948 €
- L'attribution de compensations provenant de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 886 478 €

En ce qui concerne la fiscalité :

- L'incertitude sur les transactions immobilières en Ile-de-France entraîne une prévision de la taxe additionnelle aux droits de mutation à hauteur de 500 000 €
- En ce qui concerne les impôts locaux, la prévision porte sur l'augmentation nominale des bases de 1,2 % (cadre Loi de finances). Aucune augmentation physique des bases d'imposition n'est envisagée malgré l'arrivée de nouveaux habitants, compte tenu des démolitions enregistrées à Chennevières.

Le Conseil réaffirme dans ce contexte les principes suivants :

- Concentration des efforts sur l'amélioration de la qualité des services offerts aux Saint-Ouennais à moyen constant.
- Optimisation des charges et recettes communales.
- Poursuite des actions en accompagnement des réhabilitations urbaines.
- Maintien des dépenses de fonctionnement hors personnel au niveau de celles de 2009 (sauf extension de patrimoine).
- Pour le personnel : prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité et de l'augmentation au titre des salaires, avec prise en compte des coûts salariaux en année pleine de la crèche du Crocodile bleu.

- L'objectif en investissement est de maintenir le recours à un emprunt modéré afin de limiter les charges financières futures avec échelonnement des opérations programmées en conséquence (pas de recours à l'emprunt en 2009).
- Poursuite des renégociations de la dette.
- Augmentation des tarifs de la redevance des OM de 2 à 3 % pour tenir compte de l'augmentation du tarif de notre prestataire et de travaux d'enfouissement de containers.
- Proposition de créer un relais assistantes maternelles (RAM).

Compte tenu de l'environnement contraint, le Conseil s'interroge sur la poursuite de certaines actions et sur une nouvelle augmentation ou non des taux d'imposition.

DECISION MODIFICATIVE / BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil décide à l'unanimité d'une décision modificative n°1 pour le budget des ordures ménagères portant sur des mouvements d'ordre nécessaires à l'amortissement dans le contexte de l'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la redevance des ordures ménagères en 2008 ; un changement d'imputation pour le règlement d'une facture concernant l'achat de containers pour la collecte des ordures ménagères ; des remboursements de titres s'agissant des redevances d'ordures ménagères.

AVENANT N°1 AU MARCHE RELATIF A LA REHABILITATION DE LA DALLE PIETONNE DU GRAND-CENTRE

Le Conseil décide à l'unanimité d'un avenant relatif aux travaux du lot n°1 : réfection de l'étanchéité dont le titulaire est la société Chapelec.

En cours de chantier, des adaptations de travaux se sont avérées nécessaires. Ces modifications entraînent une augmentation du coût des travaux de 29 651,50 € HT. Le montant du marché passe de ce fait à 1 010 937,15 €TTC.

ENLEVEMENT D'AFFICHES ET EFFACEMENT DE GRAFFITIS

Le Conseil décide à l'unanimité, de façon à améliorer l'image de la Commune, notamment de l'espace public, de procéder à titre gratuit pour une période d'une année à l'enlèvement des graffitis et des affiches selon les règles suivantes :

- Ensemble du bâti privé à l'exclusion des bâtiments historiques
- Demandes d'intervention à faire en mairie auprès du secrétariat des services techniques.
- Les graffitis à effacer doivent être visibles depuis les espaces publics et situés à une hauteur limite de 3 mètres à compter du niveau du sol et sous réserve d'accessibilité en toute sécurité.

Les interventions s'effectuent après mise en place d'une convention ponctuelle entre les deux parties précisant les responsabilités et modalités d'intervention des services municipaux.

SUBVENTIONS

Le Conseil décide à l'unanimité du versement d'une subvention exceptionnelle de 15 561 € à l'ASSOA au titre d'une aide à la consolidation des comptes de l'association dans le contexte d'un plan de redressement en cours de réalisation.

RENOVATION URBAINE : REPRISE DE LA RUE DE SAVOIE

Le Conseil se prononce à l'unanimité favorablement au réaménagement de la rue de Savoie (pose d'un revêtement neuf, modification de son tracé en bout de rue pour la connecter à la rue de Flandre, création de trottoirs et renforcement de l'éclairage public) ; le programme a été validé par l'ANRU en 2006. Montant des travaux : 90 000 € avec participation de l'Etat au titre de l'ANRU, de la région et de la Commune (à hauteur de 30 000 €).

SUBVENTIONS

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Amicale des locataires du Parc Le Nôtre pour l'organisation, le 5 décembre prochain d'un spectacle (Théâtre UVOL) pour les adhérents, suivi d'un goûter et d'une remise de cadeaux aux enfants.

RENOVATION URBAINE : CREATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Le Conseil décide à l'unanimité de la création d'une nouvelle voie reliant la rue du Chemin vert à la rue de Flandre dans le contexte de la deuxième phase de réalisation du Parc urbain de Chennevières.

Cette rue longera le Parc urbain, sera accessible par la place du 19 mars et reliera la rue du Chemin vert à la rue de Flandre.

Montant des travaux : 600 000 € avec participation de l'Etat au titre de l'ANRU, de la Région, de la Communauté d'Agglomération et de la commune (à hauteur de 173 000 €).

TRANSFORMATION DE POSTES

Le Conseil décide à l'unanimité de transformations de postes permanents afin d'assurer le bon fonctionnement des services.

SUBVENTIONS

Le Conseil décide à l'unanimité de l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Prévention routière 95 en contrepartie d'actions de sensibilisation aux risques routiers organisées vers le personnel de la ville.

DEMANDE DE DECLARATIONS PREALABLES

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à déposer des déclarations préalables concernant des travaux de remplacement de la couverture (zinc et ardoises) du 14 avenue du Général de Gaulle et de la reprise de la clôture du groupe scolaire de la Prairie ainsi que du déplacement du mur de clôture du 1 rue des Beaux Vents.

INSTALLATION CLASSEE : AVIS DU CONSEIL

Le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable à la demande présentée par la société SLS (Groupe STEF-TFE) de procéder à l'extension de la chambre froide de stockage de ses installations situées au 30 avenue des Béthunes.

CESSION DE VEHICULES

Le Conseil décide à l'unanimité de la cession d'un véhicule communal (VP, Laguna II, Estate Break) au montant de 8 200 €TTC (valeur argus).

CLASSES DE DECOUVERTE

Le Conseil décide à l'unanimité de porter le montant de l'allocation forfaitaire pour sortie et frais divers versée aux classes de découverte, pour l'année 2009-2010 à 333,66 €par classe (soit une augmentation de 1%).

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer à 75,70 €par jour et par enfant le montant des tarifs des frais de classes de découverte pour l'accueil d'enfants des communes extérieures.

BOURSES COMMUNALES

Le Conseil décide à l'unanimité de la revalorisation des bourses communales pour l'année scolaire 2009-2010. Le conseil décide d'augmenter le taux de 1% pour porter les tarifs pour l'année 2009-2010 à

- Quotient A et B1 : 88,65 €
- Quotient B2 : 80,34 €
- Quotient B3 : 75,42 €

CAISSE DES ECOLES

Le Conseil décide à l'unanimité du versement d'une subvention complémentaire de 2 000 €à la Caisse des Ecoles afin de permettre la réalisation des objectifs 2009 (dictionnaire pour les CE2, spectacle de Noël pour tous les élèves, jouets pour les maternelles, sortie de fin d'année scolaire).

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil prend acte à l'unanimité des décisions prises par le maire depuis le dernier conseil au titre de l'article L 2122, 2^e, 4^e, 5^e, 6^e, 11^e alinéas du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces décisions portent sur des passations de tarifs, de contrats, de conventions d'occupation, d'indemnités de sinistre et de règlement de frais d'huissiers et d'avocats.

Prochain Conseil le jeudi 17 décembre 2009 à 20h45 à l'hôtel de ville.

Pour le Maire,
Le Premier Maire-Adjoint

Andrée SALGUES